Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-200083178-20260924-2026D133-DE

République Française

Département du FINISTERE

Commune de Plouigneau

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	25	32

Vote
A l'unanimité
Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 24 Septembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Plouigneau s'est réuni à la salle des mariages, sous la présidence de Madame HUON Joëlle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit ou de façon dématérialisée aux conseillers municipaux le 18/09/2026. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 18/09/2026.

Présents : Mme HUON Joëlle, Maire, Mmes : ALLAIS-KERRIEN Fanny, COLAS Odette, COLLONGUES Sylvie, COTTY Sandra, CRAS Sandrine, GUYOMARC'H Jeanne, LE GOFF Brigitte, LE NUZ Isabelle, LE ROLLE-DUMONT Géraldine, LE SCORNET Georgette, LECOURTOIS Anne Marie, MOUILLÉ Sandrine, MM : BEGUIVIN Patrick, BOUSSARD Laurent, BUREL Jean-Jacques, BURIENS Michel, DE GUERDAVID Jean-Michel, DUVAL Daniel, HÉRÉ Roger, JEAN Joël, JOUAN Yves, LAURENCIN Mathieu, LE ROUX Alain, LEVY Ludovic

Absents ayant donné procuration : Mmes HAMON Julie à BOUSSARD Laurent, LE FOURNIS Fabienne à LE NUZ Isabelle, THOS Kristel à LE SCORNET Georgette, MM. BOUDROT Christophe à HÉRÉ Roger, HUON Thierry à BUREL Jean-Jacques, SALOMÉ Olivier à JEAN Joël, SIMON Alain à GUYOMARC'H Jeanne

Absent : M. WESTER Alain

A été nommé(e) secrétaire : M. BOUSSARD Laurent

2026D133 – Réseau de chaleur urbain sur chaufferie bois - règlement de service

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 2026D121 du 25 juin 2026 adoptant le règlement de service et la police d'abonnement dans le cadre de la mise en œuvre du réseau de chaleur urbain sur chaufferie bois.

Des précisions ayant été apportées au sein du règlement de service,

Il est proposé au conseil municipal :

- *–D'adopter ce nouveau règlement de service ci-annexé,*
- *–D'autoriser Le Président de la régie, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.*

Après en avoir délibéré,
Décision du conseil municipal : Adopté à l'unanimité.

En mairie, le 25/09/2026
Le Maire
Joëlle HUON

MAIRIE DE PLOUIGNEAU 29 (Finistère)

Le secrétaire de séance,
M. BOUSSARD Laurent